



COMPTE RENDU 136  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL 02 décembre 2016 à 20 H 30

Président de séance : Bernard VOUGNON

**Présents** : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Bernard Merger, Daniel Moine, Christian Dyssli, Mohammed Oubenaïssa, Audrey Villemain, Marie-Jo Vergon-Trivaudey, Jean-François Bertin.

**Absents excusés** : Philippe Morel (procuration à Bernard Merger), Céline Gayet, Jean-Luc Royer, Marine Martin-Jary, Léonel Mounoussamy.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc Guillaume

Date de la convocation : 25 novembre 2016

Date d'affichage : 25

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Suffrages exprimés : 11

## 1/INFORMATIONS

### ➤ Libération d'un appartement communal

Un appartement communal va se libérer, la locataire actuelle souhaite un départ rapide. Les élus ne s'opposent pas à cette volonté dans la mesure où un nouveau locataire correspondant aux critères d'attributions définis par le CCAS sera recruté. La présence d'enfants en âge d'être scolarisés dans le RPI viendra compléter les critères actuels. La présence ou non d'animaux domestique devra être débattue.

Les appartements communaux ayant besoin pour certains de rafraichissements, une visite par les adjoints sera réalisée lorsqu'un préavis de départ sera reçu afin d'évaluer et de planifier d'éventuels travaux qui relèveraient de la vétusté.

### ➤ Assemblée générale de l'EMICA

L'AG de l'EMICA se déroulera le mardi 6 décembre à Serre-les-Sapins à 20h30 (Salle de la convivialité à la mairie). L'EMICA est à la recherche de membres actifs.

### ➤ Réhabilitation des berges de la Lanterne

Une réunion animée par Philippe Giraud de l'EPTB (Coordinateur du Contrat de rivière Ognon) se déroulera à Pelousey le 13 janvier à 18h. Cette réunion intervient dans le cadre des études menées sous l'égide de l'ancien canton d'Audeux et permettra de faire le point sur l'avancement de la déclaration d'utilité publique indispensable avant la réalisation des travaux.

### ➤ Repas de la convivialité

Celui-ci s'est déroulé dimanche 27 novembre 2016 au Centre de vie.

Le nombre de participants était légèrement inférieur aux autres années. Bonne ambiance et repas apprécié.

## 2/DOSSIERS ET DELIBERATIONS:

### 2-1 Contentieux d'urbanisme

#### - Trans W.F.

L'entreprise Trans W.F. a installé deux algécos sans autorisation d'urbanisme. Malgré de nombreux rappels et une tentative de demande de permis de construire en février 2016, le dossier est resté incomplet, les pièces manquantes demandées n'ayant jamais été fournies. Le code de l'urbanisme nous

permet de saisir le tribunal de grande instance en vue de faire ordonner la démolition ou la mise en conformité de l'ouvrage. Le conseil municipal doit autoriser le Maire à ester en justice au nom de la commune afin de se constituer partie civile dans cette affaire. Une demande financière, au titre des dommages et frais engagés est également demandée.

Délibérations : Vote pour à l'unanimité.

- **Espace boisé classé** : un mémoire a été produit par l'avocat de la GAEC Henriet. En réponse notre avocat, Maître Suissa, a recadré les faits, sans jugement sur les personnes et uniquement sur des éléments du droit. Le dépôt de ce mémoire se fera le 8 décembre au tribunal.
- **M et Mme Millet** : l'assureur de M et Mme Millet souhaite obtenir le procès verbal d'état des lieux réalisé avant les travaux du parc de la Lanterne. Après consultation de notre assureur, il s'avère que ce document n'a pas à être transmis.

### **2-2 Affouage 2017 : réunion de la commission bois**

Le marquage de l'affouage 2017 a été réalisé, jeudi et vendredi, sur les parcelles 1 et 2.

Le partage des lots se fera vendredi 16 décembre à 18h.

Le nombre d'affouagistes est de 30. Le volume global est d'environ 350 stères.

L'enlèvement des lots devra être fait avant le **15 mai 2017**.

Il sera remis aux affouagistes :

- Le règlement d'affouage
- Le cahier des charges PEFC
- Les consignes de sécurité.

Le prix de la part est fixé à 60€, à régler lors du tirage au sort (les affouagistes devront être à jour dans leurs règlements à la collectivité).

Délibérations : Vote pour à l'unanimité.

Désignation des garants des coupes de bois :

sont proposés : Bernard Merger, Bernard Vougnon, Daniel Moine.

Délibérations : Vote pour à l'unanimité.

### **2-3 Les travaux en forêt 2017**

Le plan de travaux proposé par ONF est le suivant :

- Parcelle 5j : dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements.
- Parcelle 27r : dégagement de plantation ou semis artificiels
- Parcelle 34 : dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements.
- Parcelle 26r : dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements.
- Parcelle 35 : fourniture et mise en place de chênes sessiles (935 plans)
- Travaux de maintenance entre Chauenne et Noironte

Pour un total prévisionnel de 13 920,73€ ttc.

Un débat s'engage sur la parcelle 35. Cette parcelle ayant fait l'objet l'an dernier d'un abattage sanitaire suite aux frênes malades, il était préconisé de laisser la parcelle au repos. Les élus s'interrogent aussi sur la proposition de planter des chênes sessiles sur cette parcelle partiellement humide.

L'ensemble des travaux est retenu sauf ceux de la parcelle 35.

Le montant des travaux passera à 7 670,00€ ttc.

Délibérations : Vote pour à l'unanimité.

### **2-4 Nouvelle composition de la représentation de la CAGB**

Avec l'arrivée des 15 nouvelles communes la représentation est la suivante :

- 55 sièges pour la commune de Besançon,
  - 2 pour Saint-Vit qui a plus de 4000 habitants,
  - 2 Pour la nouvelle commune Chemaudin-Vaux par dérogation compte tenu de la présence de représentants au Conseil Communautaire,
  - 1 siège par commune pour les autres.
- Soit 128 conseillers au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Délibérations : Vote pour à la majorité et deux voix contre.

## **2-5 Groupement de commande 'fourrière'**

En complément des tarifs, chaque véhicule mis en fourrière sera expertisé : extrait du tarif

- |                                |                          |         |
|--------------------------------|--------------------------|---------|
| - Tarif fourrière journalier : | >3,5t                    | 22,90 € |
| -                              | <3,5t                    | 15,20 € |
| - Autre véhicule immatriculé   |                          | 7,60 €  |
|                                |                          |         |
| - Expertise                    | >3,5t                    | 91,50 € |
| -                              | <3,5t                    | 61,00 € |
| - Autre véhicule immatriculé   |                          | 30,50 € |
|                                |                          |         |
| - Délibérations :              | Vote pour à l'unanimité. |         |

## **2-6 Avenant sur le groupement de commande de la CAGB**

Le groupement de commande étant basé sur l'ancienne composition de la CAGB, un avenant a été établi pour prendre en compte les 15 nouvelles communes.

Délibérations : Vote pour à l'unanimité.

## **2-7 Subvention de la CAGB sur les travaux mairie**

La CAGB avait réglé le solde de la subvention qui ne correspondait pas à la somme attendue.

Après réclamation et vérification des justificatifs, l'agglomération a délibéré sur le nouveau solde soit 14 106,00 €.

Délibérations : Vote pour à l'unanimité pour permettre au Maire de signer la convention.

## **2-8 Intégration dans le domaine communal des dernières acquisitions communales**

Les dernières acquisitions font partie du domaine privé de la commune, compte tenu de l'utilisation publique de ces terrains le passage dans le domaine public communal est demandé, il s'agit des acquisitions :

- Herbin
- Deloy
- Grime
- Grillet

Délibérations : Vote pour à l'unanimité.

## **2-9 Intercommunalité**

Audeux-Chaucenne-Noironte :

Suite à la réunion du groupe communication du 27 octobre 2016, il a été décidé de publier un bulletin papier commun aux trois villages, le contenu a été défini comme suit :

- Une première page d'information générale concernant les trois villages.
- Les autres pages seront consacrées aux annonces des manifestations ou activités de chacun des villages, permettant aux associations et Comités des Fêtes de toucher un public plus large.
- Une page d'information propre à chacun des villages pourra être insérée dans ce document.

Les représentants en charge de la collecte des informations sont :

- Audeux : Laurence Gauthier
- Chaucenne : Jean-Luc Guillaume
- Noironte : Nicole Jary.

La fréquence sera bimestrielle avec démarrage début janvier.

Ce nouvel outil de communication ne remet pas en cause notre Commune-Info. Celui-ci reste édité tous les mois comme précédemment.

Rendu de l'étude de l'AUDAB le vendredi 20 janvier 2017 à 18h à Chaucenne, suivi d'une représentation de Nicolas Debray 'Un maire de famille'. Les trois Conseils Municipaux, et, après consultation et accord de nos collègues, les enseignants, les anciens maires, les présidents d'associations pourront être invités à participer à cette soirée.

## **2-10 Nouveauté dans l'aide aux communes CAGB :**

- Niveau 1 gratuit : modèles, documentations, outils, partage d'expérience, organisation de réunions d'informations, Extranet.
- Niveau 2 payant 2,8 €/an/habitant : réponse immédiate à des sollicitations nécessitant un accompagnement, accompagnement pour les projets d'investissement, commande publique, affaires-juridiques, Num@irie, CEP (Conseil en Energie Partagée), prêt de matériel, prise en charge partielle du coût de la maintenance du logiciel.
- Niveau 3 sur devis, facturé à la demi-journée : accompagnement pour les projets d'investissement, commande publique, affaires juridiques, Num@irie, installation de matériel. Le niveau 3 nécessite l'adhésion au niveau2.

Coté département une refonte de l'aide aux communes est en cours, la maintenance eMagnus assurée par le département va être prise en charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la nouvelle entité d'aide aux communes 'Ad@t'. Cette nouvelle structure départementale sera chargée d'assurer la maintenance du logiciel eMagnus et sera en mesure de répondre aux sollicitations d'ordre juridique de ses adhérents. L'adhésion sera facturée aux communes 0,60 €/an/habitant pour les deux services. Dans ce cadre d'une adhésion au niveau 2 aux services aides aux communes de la CAGB, celle-ci participera à hauteur de 0,30 €/an. Cette adhésion au niveau de service de la CAGB sera facturé 2,80 €/an/habitant.

La commune de Chauenne adhère à l'Ad@t pour la maintenance eMagnus et au niveau 2 de l'aide aux communes de la CAGB. (Ce niveau 2 inclus le Conseil en Energie Partagée pour 0,50 €/an/habitant, tarif 2016).

Délibérations : Vote pour à l'unanimité.

#### **2-11 Futur travaux 'Centre de vie'**

Une demande de chiffrage au service 'aide aux commune' de la CAGB a été faite pour ce futur chantier.

Une proposition de mission complète de 38 demi-journées pour 5 700€ a été proposée. Le tarif est celui de 2015 pour les mêmes missions et n'a pas été réactualisé. Cette proposition va de l'étude préalable jusqu'à la réception de chantier. La facturation sera faite suivant les missions effectivement réalisées.

Délibérations : Vote pour à l'unanimité.

#### **2-12 Etude de faisabilité projet 'Maison Louis Vougnon'**

Le but de cette étude est de chiffrer le coût global de l'opération et d'obtenir, à l'issue de l'opération complète (acquisition et création de nouveaux logements) un tarif au m2 de logement réalisé compatible avec le respect des critères financiers et avec les règles de logements sociaux.

Dans ce cadre l'aide aux communes de la CAGB a été sollicitée, plusieurs visites ont eu lieu. Les services techniques de la CAGB ne peuvent se prononcer sur la charpente, un recours à un bureau d'étude sera peut-être nécessaire pour compléter ce chiffrage.

La proposition de la CAGB pour l'ensemble des missions concernant ce chantier est de 9 946 €.

Les deux premières missions seront sollicitées

- |  |          |
|--|----------|
| - Visite du site, collecte des données | 990,00 € |
| - Etudes préalables                    | 793,00 € |

La facturation, comme pour le Centre de Vie sera fonction des prestations réellement consommées.

Délibérations : Vote pour à l'unanimité.

#### **2-13 Cimetière extension du columbarium**

L'entrepris Franzi a été consultée pour ce projet, les délais de réponse ont été très long, un rendez-vous a lieu mardi pour finaliser le projet. Celui-ci consiste à renforcer l'offre de case d'urnes funéraires. Une réorganisation de l'espace actuel réservé au columbarium permettra de diversifier l'offre funéraire.

#### **2-14 Eclairage public**

Le Syded a été sollicité pour le projet de remplacement d'une partie de l'éclairage public avec passage en Led. L'étude d'éclairement sera produite début janvier. Le Syded proposera des recommandations en complément de l'étude Noctabene et de l'évolution du parc depuis cette précédente étude. Un marché à bon de commande sera passé permettant de poursuivre la mise à niveau dans les mêmes conditions. Le

Syded accompagnera notre collectivité pour les démarches administratives (publication de l'offre, passation de marché, dossier de subvention...).

#### **2-15 Mouvement de crédit**

Les services de la trésorerie ont imputé au compte d'investissement 1328 le versement de l'acompte provisionnel de la Caf pour la halte-garderie. Il convient de régulariser cette imputation pour réinscrire en fonctionnement le montant de 9 707 €.

Délibération : Vote pour à l'unanimité.

#### **2-16 Halte-Garderie**

Suite au contrôle de la CAF, deux familles avaient été facturées à tort sur l'exercice 2015. Le remboursement ayant été réalisé, la CAF a recalculé nos droits et a reversé 43,25 €. Pour mémoire et après régularisation de la Caf, la commune a pris en charge 4 338,88 € pour les 4132 heures réalisées en 2015.

La fréquentation 2016 est en progression, une bonne dynamique de l'équipe est constatée par les parents et les élus. La mise en place d'un accès 'réseau sociaux' est un plus pour les échanges avec les parents.

Fin de séance 23h45.

Le Maire,  
Bernard Vougnon